



Le CEG est reconnu comme association d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

## **Note d'analyse 2022-2 du Centre d'Études Jacques Georgin**

**Le 10 février 2022**

### **ANALYSE DES INDICATEURS DU BIEN-ETRE DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DEFINI PAR LES OBJECTIFS DES NATIONS UNIES A L'HORIZON 2030**

**Jean-Claude DUPLOUY**

**Expert International agréé auprès de la Commission Européenne et de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) , et de la BERD, membre du Comité scientifique du CEG**

## **Table des matières**

<b>1. Préambule</b>	<b>1</b>
1.1. Objet de la présente note sur les indicateurs	2
1.2. Rappel des 17 Objectifs du Développement Durable :	2
1.3. Le PIB est-il le seul indicateur valable pour les 17 ODD?	6
1.4. Le PIB vs Le Bien-Être humain –	6
1.5. Le Bien-Être humain – Quid ?	7
1.6. Synthèse des actions aux niveaux belge, fédéral et régionaux, des mesures du Développement durable	7
<b>2. Le Développement Durable défini par les Nations unies</b>	<b>9</b>
2.1. Introduction	9
2.2. Objectifs et indicateurs ODD définis par les Nations unies	10

	2
<b>3. Analyse plus détaillée de la situation en Belgique</b>	10
3.1. Au niveau fédéral	10
3.2. Au niveau régional wallon	11
<b>4. Nouvelle méthodologie suggérée</b>	12
4.1. Méthodologie rationnelle d'approche des cibles à l'horizon 2030.	13
4.2. Explications	13
<b>5. Recommandations du CEG</b>	14
<b>6. Conclusions</b>	15
<b>7. Bibliographie</b>	16

*Afin de ne pas surcharger cette note, des liens internet sont donnés afin que le lecteur puisse y poursuivre une lecture rationnelle, en corrélation avec ses paragraphes. Cette note est une approche et non une analyse exhaustive, qui s'avérerait beaucoup plus vaste.*

## 1. Préambule

### 1.1. Objet de la présente note sur les indicateurs

L'objet de la présente du CEG est d'analyser :

- i) les travaux antérieurs belges (niveaux fédéral et régional) et d'émettre les commentaires adéquats pour parvenir à une action harmonisée au niveau belge en consolidant les travaux des Régions dans le cadre de l'atteinte des 17 objectifs du développement durable à l'horizon 2030.*
- ii) un plan d'action sur le développement durable a été approuvé par le Gouvernement, en date du 01/10/2021, mais celui-ci est plus une déclaration de politique générale, sans être ce qui est un réel plan d'action, c.-à-d. : quelle méthodologie, qui fait quoi, quels sont les moyens d'action et de monitoring des indicateurs, quelles sont les prévisions des indicateurs jusqu'à l'horizon 2030 ?).*

En conséquence, il s'avérerait nécessaire de suggérer :

- i) une méthodologie se basant sur des cibles d'indicateurs (hors PIB), dûment déterminées en regard des risques et des hypothèses préétablis pour atteindre les objectifs des Nations unies en 2030,*
- ii) une méthodologie basée sur des engagements ciblés à l'horizon 2030 et non projetés par la continuité de données actuelles sous forme d'extrapolations linéaires de statistiques antérieures,*
- iii) des recommandations au niveau des quatre niveaux de pouvoirs belges (Etat, Régions, Provinces et Communes) pour mieux cerner des cibles (objectifs) et ses indicateurs afin de les consolider au niveau fédéral*

*belge pour converger à l'horizon 2030 vers l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) préconisés par les Nations unies,*

- iii) une réforme institutionnelle quant à l'utilisation des 17 ODD au niveau de l'Etat fédéral, en y incluant toutes les Régions, et donc assurer une synchronisation méthodologique entre elles pour émettre des rapports consolidés au niveau fédéral belge,*
- iv) un outil à présenter lors des Conseils Généraux de DEFI, dans le cadre de la préparation des élections de 2024, en mettant l'accent sur des stratégies et méthodologies structurées pour éviter les erreurs et atermoiements du passé, notamment lors des CODECO,*
- v) des futurs thèmes de discussion au sein du Comité scientifique de DEFI en vue d'exploiter comme futurs outils électoraux certains autres objectifs importants, y développer des stratégies structurées, dont l'économie circulaire, la santé, «One Health»<sup>1</sup>, le financement durable pour stimuler l'emploi des jeunes start-ups, etc....*

## 1.2. Rappel des 17 Objectifs du Développement Durable :

*Les indicateurs relatifs aux 17 objectifs du Développement Durable (ODD)<sup>2</sup>, préconisés par les Nations unies (NU) à l'horizon 2030 couvrent des aspects de bien-être sur les plans sociaux, environnementaux, économiques et de bonne gouvernance<sup>3</sup>. Ces 17 ODD ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux NU, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).*

*Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles, s'adressant à tous types d'acteurs et précisant leurs contenus. De plus, la grande ambition des ODD s'articule autour d'une coopération et de partenariats mondiaux solides. Des partenariats inclusifs sont nécessaires pour un programme de développement durable réussi. Ces partenariats construits sur des principes et des valeurs, avec une vision commune et des objectifs communs, qui placent les peuples et la planète au centre, et s'avèrent nécessaires au niveau mondial, régional, national et local.*

*En outre, ces ODD constituent un plan d'action pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité, nécessitant la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.*

<sup>1</sup> One Health : Ce thème peut faire l'objet d'une note séparée après concertation de plusieurs membres du Comité scientifique

<sup>2</sup> Acronyme utilisé par les Nations unies : SDG « Sustainable Development Goals »

<sup>3</sup> Voir schéma ci-après et liens internet ci-après

*En conséquence, universels, inclusifs et interconnectés, ces objectifs appellent à l'action de tous et instaurent un langage commun universel. Les ODD constituent un **cadre de référence** pour agir, un **outil de sensibilisation**, une **source d'opportunités** économiques et un levier de collaboration multi-acteurs.*

## Résumé explicatif et schématique des 17 Objectifs du Développement Durable préconisé par les Nations Unies

Face aux interrogations sur les voies du développement durable (économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable), le besoin d'une stratégie et d'un arsenal statistique appropriés se fait sentir.

De nombreux pays et organisations internationales ont privilégié une approche pragmatique fondée sur un corpus d'indicateurs statistiques, censés refléter les diverses dimensions du développement durable.

Les indicateurs composites, obtenus par agrégation d'indicateurs élémentaires hétérogènes, s'efforcent d'en donner une vision synthétique au moyen d'un indicateur unique, mais posent le problème de l'importance relative des différentes dimensions, s'inscrivant au contraire dans un cadre de valorisation unifiée, des indicateurs globaux de développement durable ont vu le jour.

L'épargne nette ajustée publiée par la Banque mondiale met ainsi en évidence le surplus de ressources économiques, humaines et naturelles dont dispose l'économie pour compenser la dépréciation du capital matériel, humain et naturel. L'empreinte écologique recourt quant à elle à des facteurs d'équivalence en hectares globaux pour mesurer la surface biologique nécessaire à la survie d'une population donnée. Les économistes jugent de la richesse d'un pays au travers du PIB (Produit Intérieur Brut)

***Cependant, même si ces indicateurs peuvent éclairer utilement telle ou telle facette du développement durable, aucun n'a encore réussi à s'imposer comme référence internationale univoque en la matière, ne serait-ce qu'en raison des choix normatifs qu'ils recouvrent.***

***À moyen terme, il paraît difficile de s'affranchir d'une démarche comptable renouvelée intégrant en même temps l'environnement, le social et l'économiquement efficace.***

***Élaborée dans un cadre international harmonisé, elle devrait permettre de mieux décrire les interactions entre le social, l'économie et l'environnement. Sa généralisation reste conditionnée à la mise en place d'outils statistiques adéquats : les indicateurs et leurs sources de vérification.***

Dans le schéma ci-après, il serait nécessaire de porter attention aux ODDs suivants :

1. Environnement : ODD 6,13,14 et 15
2. Social : ODD 1,2,3,4,5 , 10
3. Mode de consommation / production : ODD 7,8,9,11, 12
4. Moyens de mise en œuvre : ODD 16, 17



### 1.3. Le PIB est-il le seul indicateur valable pour les 17 ODD?

Parfois, et en ces temps difficiles, on s'étonne de la stagnation ou de la faible croissance du PIB (Produit Intérieur Brut). Mais le PIB est-il vraiment le seul instrument adéquat de la mesure de notre développement et du bien-être des populations comme tout un chacun a le droit d'attendre?

Le PIB ne mesure pas un certain nombre d'éléments bien-être, bien qu'il considère comme positives les dépenses correspondant à des activités qui dégradent notre environnement.

- il ne mesure pas le travail bénévole, ni l'essentiel de l'économie collaborative, dont les échanges ne coûtent rien ou quasi rien.

-il ne traduit pas les progrès de l'économie circulaire, qui a pour but de mieux recycler et donc réutiliser plutôt qu'acheter de nouveaux produits.

-il n'intègre pas l'autoproduction.

-il capte imparfaitement les millions d'échanges peu coûteux, que permettent l'internet ou l'impression 3D.

-il ne mesure pas les écarts (croissants ces dernières années) entre les revenus des différentes couches sociales.

Bref, le PIB est un indicateur économique, c'est-à-dire qu'il a été construit pour mesurer la production de richesses et la croissance économique; il permet de résumer de façon très synthétique de nombreuses informations sur l'état de la production dans un pays.

**Néanmoins, il ne peut pas tout mesurer** : par exemple, il ne compte pas les tâches domestiques comme une production, et ne peut certes pas bien mesurer l'économie souterraine ; de plus, il ne nous apprend rien sur la répartition des richesses, le bien-être social et la bonne gouvernance.

*Face aux interrogations sur les voies du développement durable (économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable), le besoin d'une stratégie et d'un arsenal statistique approprié se fait sentir pour assurer et garantir le bien-être.*

### 1.4. Le PIB vs Le Bien-Être humain – Doit-on les opposer?

Le PIB est un indicateur incontournable en macroéconomie puisqu'il mesure la création de richesses d'une économie.

Il n'en fait pas moins l'objet de critiques, sur les méthodes retenues pour le calculer et surtout pour l'interprétation qui en est faite lorsqu'il est considéré comme représentatif du bien-être.

Est-ce à dire que l'argent fait le bonheur ? A priori non, puisqu'ici il est question d'employer la monnaie en tant qu'instrument de mesure, le PIB étant calculé à partir des transactions monétaires.

Adosser le PIB au bien-être pose donc question, mais ce serait tomber dans la caricature que de répondre sans nuance dans un sens ou dans un autre. Il est avant tout utile d'identifier les critiques objectives portant sur la façon de calculer le PIB, et aussi de s'intéresser aux indicateurs qui sont présentés aujourd'hui comme une évaluation plus appropriée du bien-être collectif.

*Le PIB mesure une quantité de production, mais pas une qualité de vie. D'autres indicateurs doivent être pris en compte.*

De nombreux pays et organisations internationales, dont les Nations unies, ont privilégié une approche pragmatique fondée sur un corpus d'indicateurs, censés refléter **les diverses dimensions du développement durable**.

Ces indicateurs composites, obtenus par **agrégation d'indicateurs élémentaires hétérogènes**, s'efforcent d'en donner une vision synthétique au moyen d'un indicateur unique, mais posent le problème de l'importance relative des différentes dimensions.

S'inscrivant au contraire dans un cadre de valorisation unifiée, **des indicateurs globaux de développement durable**, qui concourent au bien-être humain, ont vu le jour.

## 1.5. Le Bien-Etre humain – Quid ?

Comment définir le **bien-être humain** ?

***Une société est dans un état de bien-être quand tous ses membres sont capables de déterminer et de satisfaire leurs besoins et ont à leur disposition un vaste éventail de choix et possibilités pour réaliser tout leur potentiel.***

***De plus, un écosystème est dans un "état de bien-être" lorsqu'il est capable de garder sa diversité et sa qualité, et par conséquent sa capacité de subvenir aux besoins de la population et de tout ce qui vit, donc de s'adapter au changement et d'offrir une vaste gamme de choix et de possibilités pour l'avenir.***

Les définitions du bien-être permettent donc de donner une interprétation du développement durable, qui associe développement durable avec la bonne vie, et la bonne vie est uniquement possible avec un niveau de bien-être humain et de bien-être de l'écosystème.

Pour reprendre un texte émis par les Nations unies :

***"The Well-being of Nations equates sustainable development with the good life, and the good life with high levels of human and ecosystem well-being"***

Un niveau élevé de bien-être humain est important, car il ne viendrait pas à l'idée d'aucune personne sensée de vouloir consolider un bas niveau de vie, et un niveau élevé de bien-être de l'écosystème est important, car l'écosystème est le pilier de la vie et rend possible n'importe quel niveau de vie.

Pour illustrer l'hypothèse qu'il y a un **lien** fort entre bien-être humain et bien-être écologique, il est peut-être nécessaire d'utiliser la métaphore d'un œuf.

***« L'écosystème entoure et nourrit la population et son bien-être est à peu près comme le blanc d'œuf qui entoure et nourrit le jaune d'œuf. L'un et l'autre sont étroitement liés ! ».***

## 1.6. Synthèse des actions aux niveaux belges, fédéral et régionaux, des mesures du Développement durable

### 1.6.1. Au niveau fédéral : Il est temps d'inverser le cours des choses

Le Bureau Fédéral du Plan (BFP) constate que la Belgique n'atteindra pas tous les objectifs de développement durable en 2030 si les tendances actuelles se poursuivent.

De nouveaux efforts devront donc être consentis au cours des prochaines années, comme le révèle une nouvelle analyse du Bureau fédéral du Plan.

Afin de déterminer si la Belgique est en voie d'atteindre ces 17 grands objectifs dans les temps, le Bureau fédéral du Plan a évalué 51 sous-objectifs (3 indicateurs par ODD) qui concernent pratiquement tous les aspects de notre société : des émissions de gaz à effet de serre et de la pêche durable, au surendettement des ménages et au chômage.

Le Bureau du Plan a observé la période 2000-2020 et a prolongé l'évolution jusqu'en 2030.

Les résultats montrent que notre pays n'est en bonne voie d'atteindre que sur 16 des 51 sous-objectifs.

Ainsi, les objectifs en matière d'énergies renouvelables et de non-fumeurs seront réalisés; en revanche, l'évolution est défavorable pour 22 autres sous-objectifs, par exemple le risque de pauvreté et les nuisances sonores. La situation des oiseaux des champs est même préoccupante.

Pour les autres 13 sous-objectifs, comme les déchets dangereux, il est encore prématuré pour savoir si nous évoluons dans la bonne direction.

### **1.6.2. Au niveau de la Wallonie :**

Le développement durable et ses indicateurs sont effectués par l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique).

Cependant, il n'y a aucun objectif, ni indicateurs futurs définis, si ce n'est que par une simple extrapolation linéaire des statistiques du passé: ceci n'est pas une méthode adéquate de se porter « volontaire » pour définir des engagements futurs.

### **1.6.3. Au niveau de la Région bruxelloise :**

Il n'existe aucun plan de traitement des 17 indicateurs du Développement Durable, si ce n'est un plan d'action qui ne traitent d'aucun objectif (ODD) futurs.

### **1.6.4. Au niveau de la Flandre :**

La Flandre répond plus à l'appel des Nations Unies que les deux autres régions, en donnant une traduction locale aux objectifs de développement durable.

Le gouvernement flamand souhaite atteindre 49 objectifs à l'horizon 2030, qui sont étroitement liés aux plans stratégiques sectoriels à long terme en cours d'élaboration tels que le *Beleidsplan Ruimte Vlaanderen* (Plan de politique spatiale pour la Flandre), l'*Energie- en Klimaatplan 2021-2030* (Plan énergie et climat 2021-2030), le *Mobiliteitsplan* (Plan de mobilité), le *Luchtplan* (Plan air) et le *Woonbeleidsplan* (Plan de politique du logement). Ces plans suivent chacun leurs différentes phases d'élaboration et, une fois qu'ils seront approuvés, leurs objectifs 2030 respectifs s'inscriront pleinement dans la définition des objectifs 2030 propres à la Flandre.

La Flandre a émis un article «VIZIER 2030 », tel est le titre de la note de vision qui porte un regard local sur le développement durable.

D'ici 2050, le gouvernement flamand souhaite une Flandre sociale, ouverte, résiliente et internationale.

Ces ambitions se traduisent par 7 priorités de transition dont le Programme à l'horizon 2030 et les ODDs en sont le fil rouge.

Le gouvernement flamand considère les priorités de transition comme des accélérateurs dans la mise en œuvre des ambitions à l'horizon 2050 et contribuent à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **1.6.5. Conclusions pour la Belgique :**

La Belgique est la seule entité reconnue au niveau des Nations Unies .

Il lui appartient donc de compiler toutes les données des autres régions et de les consolider dans un seul et unique document. A l'heure actuelle, il existe un plan fédéral belge adopté par le gouvernement le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Cependant, ce plan d'action **est trop général** et ne présente aucune indication sur la coordination au niveau des régions pour consolider le bilan belge à présenter aux Nations unies. De plus, il ne présente aucune méthodologie pour cerner des indicateurs SMART des ODD, ni leurs sources de vérification.

*Le plan d'action, qui en somme n'en porte que le nom, est certes fait d'intentions, mais n'inclut absolument pas qui est responsable de certains objectifs, ni quels moyens sont à mettre en œuvre, ni qui est chargé du monitoring.*

*Bref, c'est plus un plan de politique générale qu'un réel plan d'action qui devrait faire l'objet d'une sérieuse étoffe dans les plus brefs délais.*

### **1.6.6. Qu'en disent le Bureau du Plan, la littérature et les articles consultés ?**

Si la Belgique ne déploie pas de nouveaux efforts, les objectifs de développement durable ne seront pas atteints pour 2030, atteste un état des lieux publié par le Bureau fédéral du Plan.

Ce rapport, mandaté par l'Institut des comptes nationaux, se penche sur les dix-sept ODDs, objectifs fixés par les Nations Unies en 2015, auxquels la Belgique a souscrit.

En tout, le Bureau a évalué 51 sous-objectifs qui concernent tous les aspects de notre société : émissions de gaz à effet de serre, pêche durable, surendettement des ménages, chômage, etc.

**"Les résultats montrent que notre pays n'est en bonne voie d'atteindre que 16 des 51 sous-objectifs", constate le Bureau dans un communiqué.**

**Si "les objectifs en matière d'énergies renouvelables et de non-fumeurs seront réalisés, l'évolution est néanmoins défavorable pour 22 autres sous-objectifs", comme le risque de pauvreté et les nuisances sonores. "Pour les autres 13 sous-objectifs, comme les déchets dangereux, il est encore prématuré pour savoir si nous évoluons dans la bonne direction."**

**Il conclut : "Si les tendances actuelles se poursuivent, la Belgique n'atteindra pas tous les objectifs de développement durable. Si notre pays veut inverser la tendance, il faudra consentir de nouveaux efforts."**

## **2. Le Développement Durable défini par les Nations unies**

Dix-sept (17) objectifs du développement durable (**ODDs** ou en anglais pour être conforme aux textes des NU : « **SDGs** ») ont été recommandés par les Nations unies pour assurer le bien-être des populations et transformer notre monde

## 2.1. Introduction

La démarche de développement durable vise à répondre aux besoins actuels de la société tout en veillant à ce que les générations futures puissent, elles aussi, subvenir aux leurs. Elle repose sur la nécessité de préserver et d'améliorer les diverses formes de richesses dont nous profitons aujourd'hui pour les léguer dans leur meilleur état aux prochaines générations. Parmi celles-ci, on compte, notamment, les capacités physiques et intellectuelles des personnes, l'organisation de la vie en société, les ressources financières et matérielles ainsi que les ressources naturelles.

Face à ces interrogations sur les voies du développement durable (**économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable**)<sup>4</sup>, le besoin d'une stratégie et d'un arsenal statistique appropriés se fait sentir. De nombreux pays et organisations internationales ont privilégié une approche pragmatique fondée sur un corpus d'indicateurs statistiques, censés refléter les diverses dimensions du développement durable<sup>5</sup>.

Le 25 septembre 2015, en parallèle de l'Assemblée générale des Nations unies, 193 dirigeants de la planète se sont engagés sur 17 objectifs mondiaux afin d'atteindre 3 supers objectifs d'ici 2030 :

- Mettre fin à l'extrême pauvreté.
- Lutter contre les inégalités et l'injustice.
- Régler le problème du dérèglement climatique.

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont ces 17 objectifs mondiaux que les États membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies) se sont engagés à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030).

Les ODD portent sur de nombreux sujets : protection de la planète, construction d'un monde plus pacifique, possibilité pour chacun de vivre en sécurité et dans la dignité...

Ces objectifs mondiaux font partie d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus fragiles, et en particulier, les enfants et les femmes, appelés « Objectifs de développement durable » (ODD) font partie du nouveau programme de développement post-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

L'objectif numéro 1 est de supprimer la pauvreté sous toutes ses formes, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie. D'autres objectifs concernent la santé, l'accès de tous à l'éducation, la réduction des inégalités, la promotion des femmes et la bonne gouvernance (source site UNICEF France)

## 2.2. Objectifs et indicateurs ODD définis par les Nations unies

1. **Éradication de la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. **Lutte contre la faim** : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.
3. **Accès à la santé** : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et aider au bien-être de tous à tous les âges.
4. **Accès à une éducation de qualité** : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie.
5. **Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes en rendant les femmes et les filles plus autonomes.

<sup>4</sup> Principes défendus par toute forme d'économie libérale adaptée à notre présent, telle que DEMOCRATIE 66 l'a fait au Pays-Bas.

<sup>5</sup>

6. **Accès à l'eau salubre et à l'assainissement** : garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et gérer les ressources en eau de façon durable.
7. **Recours aux énergies renouvelables** : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable.
8. **Accès à des emplois décents** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.
9. **Innovation et infrastructures** : soutenir les petites entreprises pour qu'elles se développent, favoriser le développement des entreprises qui respectent l'environnement et fabriquent des produits sains (qui ne nuisent pas à notre planète ni aux populations) et permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies.
10. **Réduction des inégalités** : réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun.
11. **Villes et communautés durables** : créer des villes, des logements, des transports ouverts à tous, sûrs, résistants et durables.
12. **Consommation responsable** : instaurer des modes de consommation et de production durables : éviter le gaspillage, diminuer les déchets et les biens de consommation (livres, vêtements...) en réduisant, réutilisant et recyclant.
13. **Lutte contre le changement climatique** : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences.
14. **Protection de la faune et de la flore aquatiques** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
15. **Protection de la faune et de la flore terrestres** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16. **Justice et paix** : promouvoir la paix, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.
17. **Partenariats pour les objectifs mondiaux** : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Les pays promettent également de lutter contre le dérèglement climatique. Tous les objectifs intègrent bien entendu la protection de l'environnement

Pour chaque objectif, il existe des **cibles**<sup>6</sup>, des **indicateurs de suivi**, car on ne gère bien que ce qu'on mesure, **des enjeux**, des **chiffres clés** et des **sources de vérification**.

### 3. Analyse plus détaillée de la situation en Belgique

Comme expliqué ci-avant, plusieurs travaux ont déjà été menés au niveau fédéral et régional, dont ci-après un bref aperçu.

#### 3.1. Au niveau fédéral

##### 3.1.1. *Rétroactes*

Conformément aux articles 108, alinéa 1<sup>er</sup>, k), 109, § 5, et 116, § 1<sup>er</sup>, dernier alinéa de la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, telle que modifiée par la loi du 14 mars 2014, complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par l'émission d'une série d'indicateurs

<sup>6</sup> Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie, le Bureau fédéral du Plan établit annuellement, pour le compte de l'Institut des comptes nationaux, **un rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB, qui est examiné à la Chambre des représentants et dont un résumé figure dans le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique.**

### 3.1.2. *Résumé des indicateurs de bien être par le bureau du Plan*

De plus en plus de travaux établissent que, si la santé de la population se dégrade, et notamment sa santé mentale, cela a un impact sur le PIB.

Une étude de l'OCDE estimait qu'en 2015, le coût de la santé mentale était de 5,1 % du PIB en Belgique, plus que la moyenne européenne de 4,1 %.

Pour moitié environ, ce sont les dépenses de santé et pour l'autre moitié, c'est la productivité des travailleurs qui diminue avec donc un impact direct sur le PIB.

Trois indicateurs ont été ajoutés, en collaboration avec l'INAMI, Sciensano et l'AIM. Ils concernent la détresse psychologique, les médicaments psychotropes et le suicide.

Les 70 indicateurs complémentaires du PIB présentés sont reliés aux objectifs de développement durable des Nations unies. Ils permettent donc le suivi pour la Belgique. Le Bureau fédéral du Plan publie régulièrement une évaluation du progrès de ces indicateurs vers les objectifs de développement durable.

Trois *dimensions* transversales du développement durable ont été évoquées :

*Ici et maintenant*: le bien-être des générations actuelles,

*Plus tard*: le bien-être des générations futures,

*Ailleurs*: l'impact du développement d'un pays sur le bien-être du reste du monde

[https://www.indicators.be/fr/i/G01\\_PSE/Risque\\_de\\_pauvret%C3%A9\\_ou\\_d%27exclusion\\_sociale](https://www.indicators.be/fr/i/G01_PSE/Risque_de_pauvret%C3%A9_ou_d%27exclusion_sociale)

### 3.1.3. *Conclusions*

Même si le Bureau du Plan est conscient des objectifs du Développement Durable émis par les Nations unies, il ne s'attarde pas à :

- a) définir certaines cibles à l'horizon 2030, et encore si ce n'est que par une extrapolation linéaire des statistiques antérieures: ceci est irrationnel, car si les statistiques sont des sources fiables pour le passé, elles ne peuvent pas être extrapolées linéairement pour déterminer des cibles futures. En effet, il suffit d'examiner les graphiques donnés sous cet indice et de voir la continuation en pointillé des statistiques antérieures.
- b) établir une méthodologie adéquate pour cibler des résultats à l'horizon 2030, qui ne sont, actuellement, que de l'interprétation graphique (extrapolation de statistiques antérieures), facile bien sûr, mais qui ne peut être considérée comme rationnelle. En effet, une extrapolation linéaire est un artifice trop simpliste, qui ne tient nullement compte des **risques futurs et hypothèses de réalisations** qui devraient faire partie d'une méthodologie pour cibler les objectifs.

***Dès lors, on peut affirmer qu'il n'y existe aucune méthodologie d'analyse valable pour cibler des indicateurs adéquats, et qui refléterait l'atteinte des objectifs des Nations unies en 2030.***

## 3.2. Au niveau régional wallon

### 3.2.1. *Rétroactes*

En 2012, le gouvernement wallon a confié à l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) le soin de calculer des indicateurs complémentaires au PIB, mais les textes ne prévoient ni débat ni contrôles parlementaires (monitoring).

### 3.2.2. *Indicateurs de l'IWEPS*

La collecte des données pour la construction des indicateurs s'est appuyée sur des travaux existant au sein de diverses administrations wallonnes et fédérales, notamment au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et à l'IWEPS, ainsi que sur la consultation d'experts des différentes thématiques.

Des indicateurs ont été définis sur base de statistiques portant sur une période allant depuis l'an 2000 jusqu'en 2018, et qui sont malheureusement utilisés pour cibler des résultats l'horizon 2030 !

Les indicateurs ont été répartis en plusieurs composantes, dont voici les commentaires:

- a) **Composante sociale** : (80 indicateurs sélectionnés, une part importante des indicateurs (45 %, soit 36 indicateurs), relève de la composante sociale du développement durable. C'est donc cette composante qui domine le suivi proposé dans cet exercice.
- b) **Composante environnementale** : sur les **26 indicateurs** illustrant celle-ci (**32 %**), 7 indicateurs ont des tendances non calculables sur le long terme et ce nombre augmente pour atteindre la moitié (13) sur le court terme. Sur les tendances calculables, une majorité (13 à long terme et 9 à court terme) va dans une direction favorable par rapport aux Objectifs de développement durable.
- c) **Composante économique** : Sur les **11 indicateurs (13,8 %)** correspondant à cette composante, tous ont des tendances calculables. Sur le long terme, les évolutions sont plutôt favorables (5) ou stables ou indéterminées (5). Un seul indicateur a une tendance défavorable. Sur le court terme, les tendances sont moins tranchées et une majorité des indicateurs (8) se retrouvent dans la catégorie des tendances stables ou indéterminées.
- d) **Composante gouvernance** : Peu d'indicateurs (quatre, représentant **5 %** du total) couvrent la composante gouvernance. Un seul a une tendance calculable (l'endettement public) et elle est défavorable, tant à long terme qu'à court terme.

Quelles en sont les observations et imperfections détectées ?

#### a) *Observations* :

A l'analyse des documents de l'IWEPS, il s'avère que les évolutions temporelles définies grâce à leur calcul ne **sont pas comparées à une cible chiffrée à l'horizon 2030**, hormis des extrapolations linéaires sur base de statistiques antérieures, ce qui devrait être interprété avec prudence, car ils n'intègrent pas une analyse de risques, voire des hypothèses pour permettre d'atteindre les cibles à l'horizon 2030.

En effet, il existe rarement une cible définie au niveau wallon, qui peut être associée à l'indicateur.

Il n'est dès lors pas possible de se prononcer sur l'adéquation entre la vitesse d'évolution de l'indicateur et l'atteinte de la cible en 2030.

Le manque de cibles chiffrées auxquelles il faut se référer limite donc les analyses menées à propos de laquelle des recommandations doivent être formulées.

Il s'avère donc nécessaire que l'IWEPS procède autrement pour émettre des formulations plus orientées concrètement vers des objectifs / indicateurs plus ciblés, voire plus réalistes à l'horizon 2030.

b) *Imperfections du système*

Si des débats parlementaires ont bien eu lieu chaque année, ils devraient plus témoigner de l'imperfection du système.

Parmi ces imperfections, on en retiendra trois principales:

1. La concurrence entre des indicateurs complémentaires, comme le PIB et les indicateurs de développement durable ; les premiers sont issus d'une réflexion sur la comptabilité économique, les seconds résultent des débats politiques au sein des Nations unies ; des recoupements peuvent exister, mais la duplication des indicateurs économiques nuit à la pédagogie de l'exploitation des indicateurs des ODD ;
2. L'insuffisante liaison, corrélation entre ces indicateurs et les projets de lois et de budgets ;
3. L'éclatement des compétences fédérales et fédérées quant aux politiques de mise en œuvre des objectifs. La définition d'objectifs globaux couvrant l'ensemble des compétences est l'une des tâches qu'un Sénat réformé pourrait assumer.

*Vu ces considérations et l'importance des objectifs du DD, et donc d'une analyse de ses indicateurs, on peut suggérer l'approche via une nouvelle méthodologie plus rationnelle.*

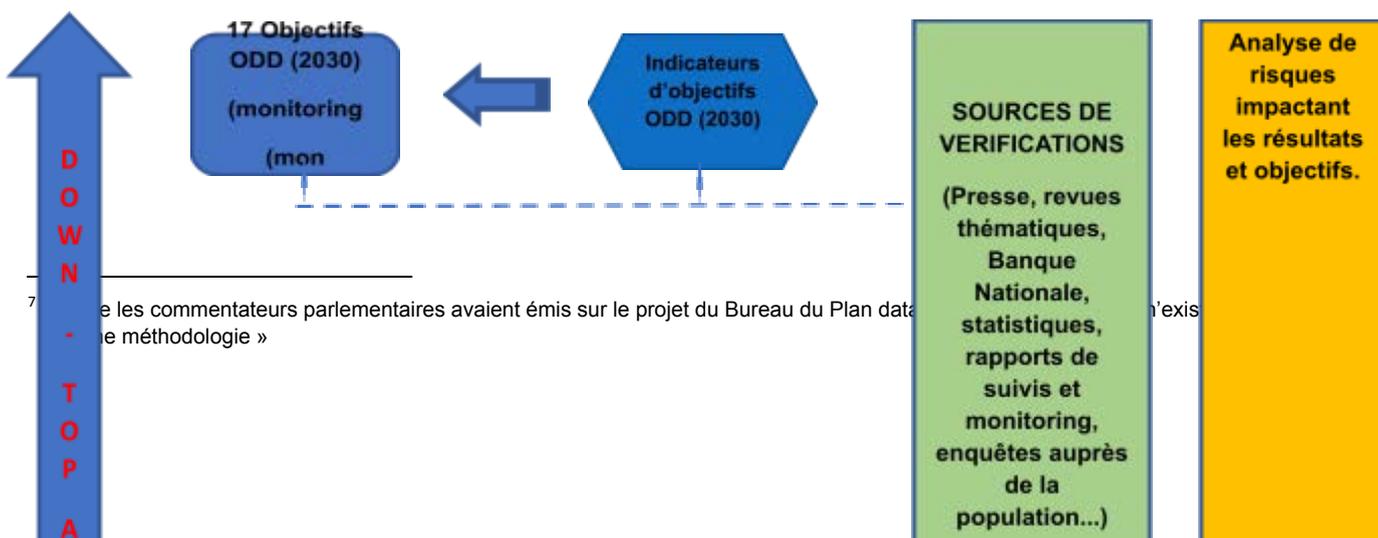
## 4. Nouvelle méthodologie suggérée

En examinant, d'une part les 17 Objectifs du développement Durable des Nations unies, et d'autre part les évolutions nationales et régionales belges, on peut considérer que :

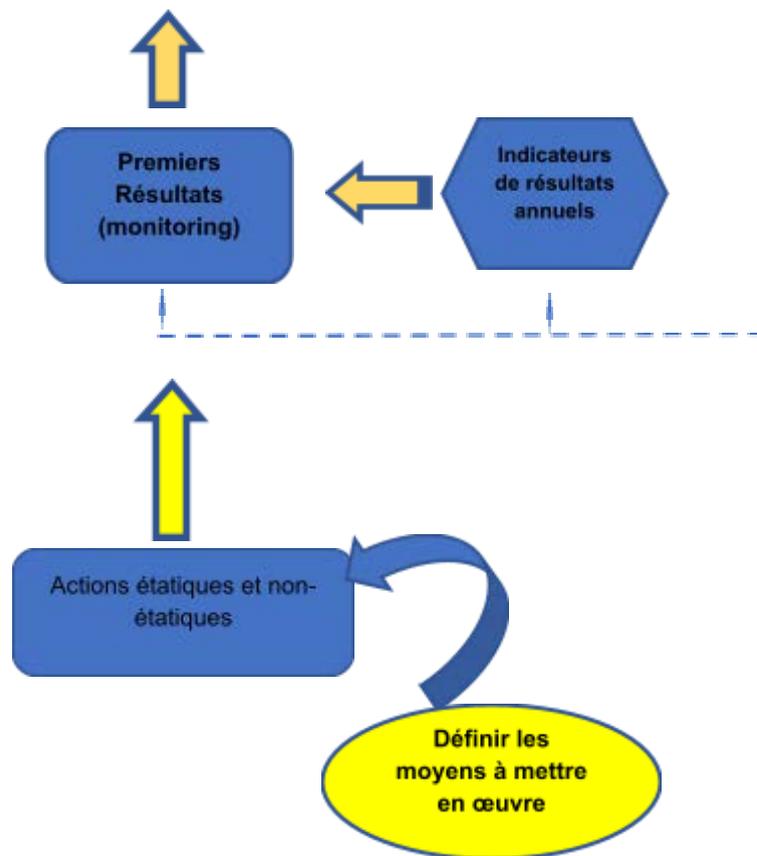
- a) Même si les instances belges sont conscientes de l'observation des objectifs des Nations unies, **il n'existe aucune méthodologie** pour mesurer rationnellement des indicateurs de performances, incluant également une analyse des risques à l'horizon 2030.
- b) **Une simple extrapolation linéaire** sur base des statistiques antérieures ne peut être considérée comme une méthodologie rationnelle, car elle se base uniquement sur des sources antérieures (en général de 2008 à 2020), qui ne peuvent être considérées comme totalement similaires pour se projeter à l'horizon 2030.
- c) **Le monde est en pleine évolution** et donc il s'agit de déterminer, voire de s'engager, clairement sur des cibles, et pas seulement sur des statistiques antérieures, qui, elles ne peuvent servir que de bases, parfois aléatoires en regard du futur.

Une méthodologie d'analyse rationnelle devrait être élaborée<sup>7</sup>.

### 4.1. Méthodologie rationnelle d'approche des cibles à l'horizon 2030.



<sup>7</sup> « Les commentateurs parlementaires avaient émis sur le projet du Bureau du Plan data... l'exist... le méthodologie »



## 4.2. Explications

L'enquête révèle que les autorités fédérales pourraient fournir encore davantage d'efforts pour réduire le fossé entre la politique belge et certaines cibles ODD :

Dans une structure rationnelle, l'approche doit être un « **DOWN-TOP APPROACH** ».

Ceci signifie que les actions entreprises contribuent à atteindre les résultats (confirmés par des indicateurs de résultats et confirmés par leurs sources de vérification).

Dès lors, les résultats contribuent à atteindre les enjeux et les objectifs, confirmés eux-mêmes par des indicateurs et des sources de vérification qui leur sont propres.

### En résumé.

- a) **Objectifs et enjeux à l'horizon 2030** : Ils doivent être orientés vers le développement durable et suivre les 17 objectifs préconisés par les Nations unies, communément et en harmonie, aux quatre niveaux belges de pouvoirs.
- b) **Résultats** : Ils doivent être déterminés après les actions entreprises et contrôlés régulièrement au moyen d'indicateurs propres par un **comité de monitoring** à l'échelle nationale, qui fait la synthèse des sous-comités régionaux. Reste à voir si les résultats doivent être communs ou différents au niveau des régions pour permettre leur consolidation au niveau fédéral.
- c) **Indicateurs** : Ils doivent être fixés **différemment** pour les résultats et pour les objectifs. Des indicateurs doivent être déterminés à partir des statistiques engendrées dans le passé. Cependant, les statistiques ne peuvent être exploitées avec une extrapolation linéaire pour le futur. Elles ne sont que des moyens basiques pour définir des indicateurs, qui permettent de vérifier les progrès futurs.

- d) Les indicateurs choisis devraient s'apparenter à ceux utilisés dans la **logique d'un projet**, et devraient être considérés comme « SMART » pour être en corrélation avec ceux définis par les Nations unies<sup>8</sup>, c'est-à-dire :

S/ Spécifiques  
M/ Mesurables  
A/ Acceptables et ambitieux  
R/ Réalistes  
T/ Temporellement définis.

- e) **Revue annuelle** : Tous les indicateurs devraient revus chaque année par un comité de monitoring établi au niveau fédéral avant transmission de la situation belge aux Nations unies (cf. recommandations ci-après).
- f) **Les sources de vérification** sont multiples (presse, bulletins scientifiques, anciennes statistiques). Ces sources doivent être définies à l'avance pour confirmer les indicateurs mesurant les résultats et les objectifs finaux.
- g) Enfin, une **analyse de risques** doit être faite, dont certains risques pourraient compromettre les résultats et les objectifs.

## 5. Recommandations du CEG

N r .	Description	Explications
1	<b>Identifier et définir des indicateurs cibles du développement durable à l'horizon 2030</b> , c.-à-d. : les plus pertinents des domaines prioritaires parmi les 17 ODD définis par les Nations unies pour suivre les progrès du pays par rapport aux ODD. Articuler ces indicateurs avec une vision globale et nationale, ce qui ancrerait ces ODD avec toutes les parties prenantes au niveau national et régional.	Une évolution favorable d'un indicateur, selon les analyses menées, ne signifie pas non plus que le niveau de l'indicateur est satisfaisant à l'heure actuelle, juste qu'il évolue vers l'ODD mesuré. Une analyse de risques et des hypothèses d'actions est donc indispensable pour pallier toute déviation ou toute incertitude à l'obtention des résultats et objectifs et donc de prendre des dispositions palliatives et préventives.
2	<b>Définir pour la Belgique des cibles (objectifs) chiffrées, liées aux ODD</b> , sans qu'elles ne constituent un frein au développement socio-environnemental. Les cibles chiffrées sont matérialisées par des indicateurs intermédiaires de résultats (Comité de monitoring annuellement) et par des indicateurs de réalisation des objectifs à l'horizon 2030.	Actuellement, trop d'indicateurs pour définir des objectifs futurs sont basés sur des extrapolations linéaires de statistiques, sans tenir compte de l'évolution, laquelle devrait faire l'objet d'une analyse de risques à l'horizon 2030. Ces risques seraient réévalués chaque année par un Comité de monitoring pour affiner les objectifs et leurs indicateurs respectifs.
3	<b>Développer des sources de données pour de nouveaux indicateurs durant l'évolution à l'horizon 2030.</b>	Le suivi des progrès doit être établi par un comité de monitoring ou Comité de pilotage orienté vers l'atteinte des 17 ODD. L'évolution constatée des indicateurs pourrait contraindre à les faire évoluer vers d'autres thématiques des ODD ou de toutes autres visions sociétales notamment par d'autres perceptions des citoyens.

<sup>8</sup> Cf. Lien internet donné sous le paragraphe 2.2. b ci-dessus

4	<b>Analyser l'évolution des indicateurs à tous les stades (résultats intermédiaires et ceux des objectifs).</b>	Un fractionnement des indicateurs, ceux qui vérifient les résultats intermédiaires et ceux différents qui vérifient les objectifs, doit être fait. En effet, pour les thèmes de l'ODD, l'exercice de monitoring doit être scindé en résultats intermédiaires pour éviter de donner l'impression que « tout va bien ». Or, des indicateurs peuvent masquer des situations (parfois locales mais significatives) très critiques ou des incertitudes auxquelles une attention particulière doit être portée progressivement (annuellement).
5	<b>Inscrire les indicateurs dans une approche systémique.</b> Tous les indicateurs ne sont pas identiques pour les 17 ODD. Ils n'appartiennent pas à la même catégorie.	Les indicateurs doivent être SMART à chaque ODD et doivent être hiérarchisés en fonction de critères (scientifiques et/ou politiques) bien définis.
6	<b>Mettre en place un comité de reporting national, incluant les régions, analysant annuellement les indicateurs de suivi des ODD.</b>	Consolidation des résultats au niveau fédéral et transmission aux Nations unies sur l'évolution de l'atteinte des 17 ODD par la Belgique. Maintenir et nourrir des débats multi-acteurs sur les sujets et les évolutions des résultats, d'une manière scientifique afin de guider les décisions politiques. Procéder à des rectifications des indicateurs annuellement.
7	<b>Mettre en place des outils de communication.</b>	Augmenter la visibilité de l'exercice en communiquant largement sur les évolutions des indicateurs. Établir un agenda d'analyse et de rectifications si nécessaire.
8	<b>Implanter des bases de vérification des résultats et des 17 ODD.</b>	Établir de solides bases de vérification pour confirmer la validité des indicateurs au niveau des résultats et ensuite à l'horizon 2030.
9	<b>Accroître la volonté politique de coopération et d'harmonisation du système de calculs (méthodologie comprise) entre les instances fédérales et régionales. Participation obligatoire des autres niveaux de pouvoirs (Provinces et Communes) à contribuer à la même méthodologie.</b>	Les 17 ODD et leurs cibles nécessitent d'être précisés à l'échelle nationale, en concertation avec les Régions de façon à choisir les indicateurs adéquats pour suivre les progrès de la Belgique vers ces ODD

## 6. Conclusions

Pour le CEG, la détermination d'indicateurs servant d'outils de vérification de l'atteinte des objectifs du Développement Durable doit d'abord être le résultat d'une volonté fédérale associée à une cible des objectifs ODD, à l'horizon 2030.

La Belgique, par l'Etat fédéral, étant représentée auprès des Nations unies, doit s'engager officiellement sur une compilation correcte d'informations émises par ses régions et validée par le Bureau du Plan.

Les statistiques antérieures sont des éléments importants qui doivent servir de guides et de sources de vérifications (pas les seules d'ailleurs<sup>9</sup>), mais qui en aucun cas ne doivent conduire à déterminer des objectifs futurs. **Elles ne sont qu'indicatives.**

Au fur et à mesure des années, elles doivent évoluer par enregistrements des résultats, mais ne doivent pas être le seul aspect, extrapolé linéairement, pour le futur.

<sup>9</sup> D'autres comme des rapports d'organisations internationales, nationales, la presse, les bulletins scientifiques doivent servir de sources de vérification quant aux résultats.

En effet, quand on dit « cibles », il s'agit d'un **engagement résultant d'une volonté politique belge**. Il ne peut être question de déterminer des cibles (2030), par de simples extrapolations linéaires, qui pourraient laisser penser que l'indicateur final n'est pas choisi actuellement, soit par manque d'engagement et/ou de prudence politique, ou par manque d'une méthodologie adéquate.

***« Si le passé est voué à influencer sur le présent et à tracer une voie pour l'avenir, il est toujours possible de s'écarter rationnellement de cette voie tracée, qui en sorte représente parfois une solution de facilité, bien que la facilité soit trop souvent séduisante pour les Hommes. Le politique doit oser s'écarter et s'engager sur le futur, non en fonction d'une participation électorale mais seulement en fonction du bien-être de ses concitoyens ».***

L'atteinte des objectifs à l'horizon 2030, doit être vérifié (voire rectifié) progressivement et périodiquement.

C'est pourquoi, la méthodologie doit être scindée en résultats annuels, lesquels seront atteints par des actions spécifiques.

Les résultats annuels doivent ensuite être des **tremplins** vers l'atteinte des objectifs en 2030. Cependant, il s'avérerait nécessaire de scinder les indicateurs de résultats annuels de ceux des indicateurs finaux des objectifs, assurant ainsi une souplesse de vérification, et procéder également à des rectifications progressives plus faciles.

Enfin, le Comité de monitoring fédéral doit se réunir annuellement et compiler les résultats des Régions.

Les seules Régions n'ont pas le monopole de décider seules de leurs résultats, si ce n'est de les communiquer à l'Etat fédéral.

Outre la mise en place d'un comité d'experts pour seconder le comité de monitoring fédéral, il est proposé d'y associer un « **comité d'acteurs** » en prise directe avec les ODD en Belgique, c'est-à-dire qui disposent de connaissances de terrain sur les phénomènes / analyses et contribuent par leurs actions à faire évoluer les indicateurs.

Ce comité d'acteurs serait scindé en plusieurs groupes de travail par ODD ou par groupe d'ODD, dont l'animation serait confiée à un acteur de la **société civile**. Ce comité d'acteurs devrait être associé à la prise de décision relative à la définition d'objectifs chiffrés pour les indicateurs auxquels on ne peut pas relier de cibles, et qui dès lors feraient consensus.

Pour chaque recommandation citée ci-avant, des **actions coordonnées** devraient être prises au niveau fédéral, ce qui semble ne pas être le cas, ainsi qu'un déploiement plus large de la communication au niveau de tous les acteurs concernés.

Des présentations du rapport de suivi des ODD plus ciblées vers un public en particulier peuvent également être envisagées, par exemple au niveau du Parlement fédéral.

Enfin, un débat annuel pourrait être organisé grâce à la contribution des médias (Presses écrite et parlée, TV...) pour rassembler les acteurs impliqués dans le processus autour de la présentation du bilan de la Belgique par rapport aux ODD. Cet événement serait également l'occasion de (re) formuler les objectifs à se fixer pour atteindre la vision nationale à présenter aux Nations unies et aux autres organisations internationales (Banque mondiale, UE, BCE, .....)

***Finalement, il faut que la Belgique ait une vision globale, compilant les résultats de ses régions sans que chacune d'elles mène sa propre politique, voire sa propre méthodologie. De plus, le Bureau du Plan fédéral devrait avoir une vision plus large que le simple PIB.***

## 7. Bibliographie

Outre les sites et documents cités ci-avant, plusieurs autres informations ont été extraites des sites internet suivants

<https://www.indicators.be/fr/t/SDG/>

[https://www.globalcompact-france.org/images/un\\_global\\_compact/page\\_odd/Liste des 17 ODD et 169 cibles - web.pdf](https://www.globalcompact-france.org/images/un_global_compact/page_odd/Liste_des_17_ODD_et_169_cibles_-_web.pdf)

[https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/A21\\_Rapport\\_Evaluation\\_Evaluatieverslag\\_2019.pdf](https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/A21_Rapport_Evaluation_Evaluatieverslag_2019.pdf)

<https://www.sdgs.be/fr/news/le-gouvernement-federal-approuve-son-plan-federal-de-developpement-durable>

[https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Visienota\\_Vizier2030.pdf](https://do.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Visienota_Vizier2030.pdf)

[https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/20211001\\_pfdd\\_fr.pdf](https://www.sdgs.be/sites/default/files/content/20211001_pfdd_fr.pdf)